



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE ET
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS**

**Pôle de la Protection des Populations
Mission Environnement Biologique**

30 Rue de l'Hôtel de Ville

CS 58434

79024 NIORT Cedex

Tel : 05.49.17.27.00

Fax : 05.49.17.27.96

Courriel : ddcsp-envi@deux-sevres.gouv.fr

Ouverture des bureaux :

du lundi au vendredi : 9 h à 12 h et 14 h à 16 h

**L'Inspecteur de l'Environnement,
à**

Madame le Préfet des Deux-Sèvres
Service de la Coordination des Politiques Publiques
et d'Appui Territorial
Pôle Environnement
BP 70000
79099 NIORT Cedex 9

Préfecture des Deux-Sèvres

18 DEC. 2018

SCSI

Objet : Ré-examen IED
Fabrice AUBINEAU – Le Bourg
Affaire suivie par : Mme PINEAU
N/Ref : LP/JD//2018 03284
PJ : 1 dossier de ré-examen

Niort, le 12 décembre 2018

RAPPORT DÉCLARANT UN DOSSIER DE RÉ-EXAMEN IED CONFORME

Suite à la transmission dématérialisée du dossier de ré-examen de l'élevage IED suivant,

Monsieur Fabrice AUBINEAU

Numéro S3IC : 057900689

SIRET : 41256535000011

Adresse de l'exploitation :

19 rue du bourg
79240 SAINT PAUL EN GATINE

Adresse administrative :

19 rue du bourg
79240 SAINT PAUL EN GATINE

bénéficiant de l'arrêté préfectoral d'autorisation n° 882 modifié du 10 juin 1980 pour un effectif de 58 300 animaux équivalents volailles au bourg sur la commune de SAINT PAUL EN GATINE et de l'arrêté préfectoral n° 3833 du 25 février 2002 modifiant le plan d'épandage.

et à son instruction technique :

Dossier transmis le 18 mai 2018 par l'exploitant,

Demandes de compléments : 22 juin et 26 juin 2018,

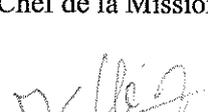
Réponses de l'exploitant : 26 juin et 11 décembre 2018,

Finalisée le 11 décembre 2018 date de passage à l'état « Transmis Préfecture »,

nous vous proposons de donner acte à l'exploitant des engagements pris dans son dossier dans le cadre du réexamen des conditions d'exploitation, qui pourront lui être opposés par la suite lors des contrôles réalisés par l'inspection.

Vu et transmis :

Pour le Directeur Départemental et par délégation,
Le Chef de la Mission Environnement Biologique


Jean-Louis HERAUD



L'Inspecteur de l'Environnement


Laetitia PINEAU